



Validité dossier pompe à chaleur CEE

Par Charlotte170323

Bonjour mon ami a engagé la démarche CEE pour poser une pompe à chaleur sur sa propriété. Le dossier a été monté et validé avant la disparition du dispositif, récemment, de l'aide d'Etat CEE. La nouvelle loi d'applique-t-elle donc au prorata, ou peut-il encore bénéficier de ce financement comme initialement prévu ? D'autre part il me parle de seuil niveau de revenu pour pouvoir encore prétendre à cette aide critère qui n'était pas prévu au montage du dossier et après validation. Pouvez-vous m'éclairer? Merci d'avance pour votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si le dossier a bien été validé, il n'y a pas à revenir dessus. La prime sera versée selon les conditions décrites dans le dossier.
Consultez l'ANAH pour plus d'informations.

Par Charlotte170323

Merci pour votre retour.